

Dans le cadre de la démarche adoptée par le Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique relative à la simplification des procédures administratives d'homologation et de contrôle technique à l'importation et à la réduction des délais de traitement des dossiers, et en se basant sur la note N°001 en date du 21/01/2020 de Mr. le Ministre, le Guichet Unique informe son aimable clientèle des nouvelles démarches applicables :

1. Sont exempter de l'homologation les équipements terminaux de télécommunication filaire importés par les sociétés ayant obtenue le label Startup et ce dans le cadre de la recherche et le développement
2. Les sociétés ayant obtenue le label Startup, peuvent déposer leurs demandes d'Autorisation de Mise à la Consommation via l'application TTN pour les équipements de télécommunication filaires
3. Réduction et unification des frais de traitement des dossiers d'homologation pour les équipements importés dotés de moyen de cryptage pour usage propre pour le compte de l'ANCE



[Note N°001 21/01/2020](#)